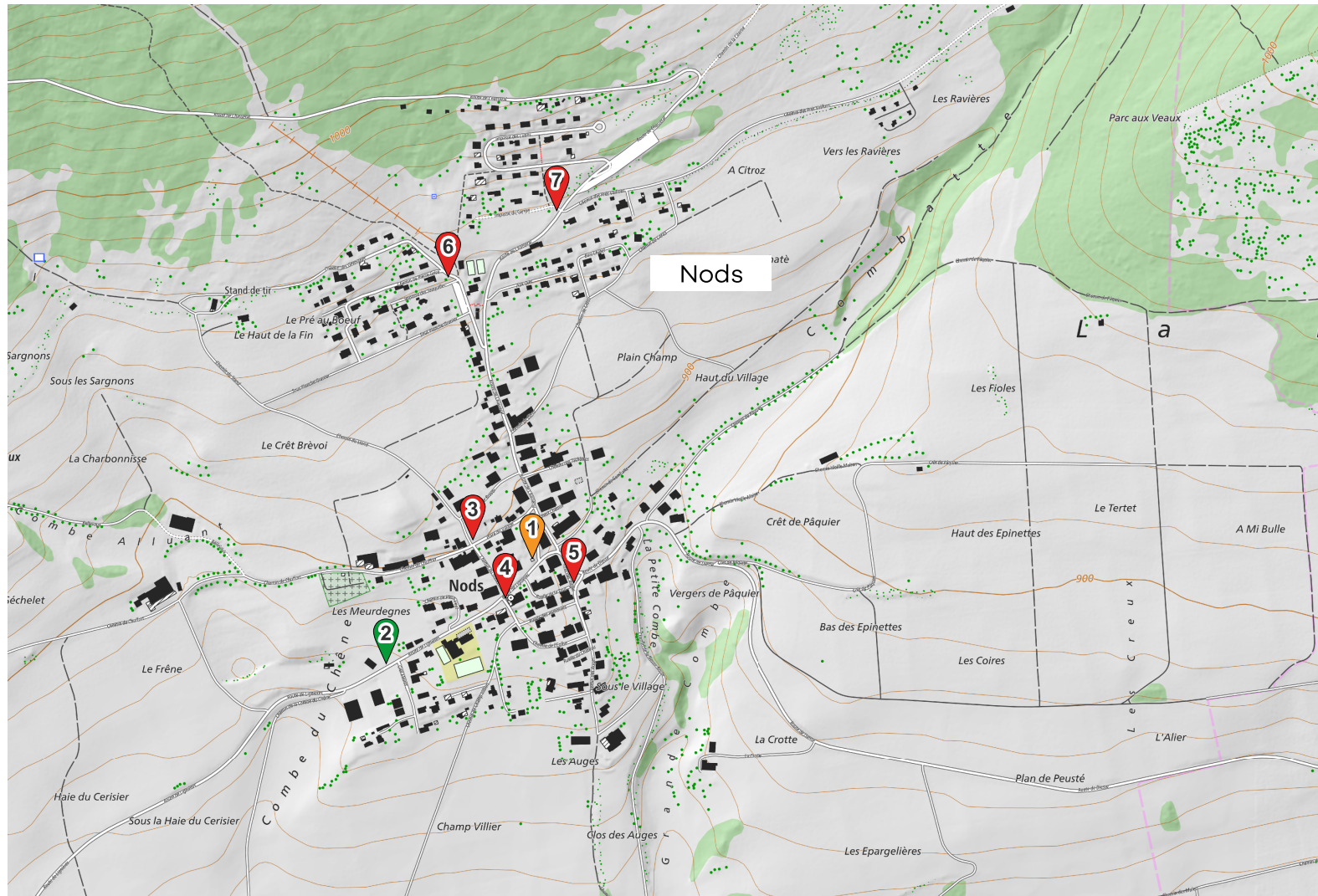




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur taxe au poids  Déchèterie

 Déchets verts

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Nods

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon/mes **CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE**

Vos sacs à poubelle doivent être déposés dans les conteneurs officiels, semi-enterrés avec une balance intégrée pour la taxe au poids, répartis dans le village. Ces conteneurs s'ouvriront à l'aide d'une carte distribuée par la Commune. La vidange de ces conteneurs est faite le jeudi matin. Lorsque ce jour tombe sur un jour férié, la vidange s'effectue en général le mercredi précédent. Veuillez vous référer au calendrier des déchets.

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Place du village : alu, boîtes de conserve, verre, textiles, capsules Nespresso, carton propre, huiles minérales et végétales, PET, appareils électriques et électroniques, néons et lampes fluorescentes, piles.

Ouverture : En principe, tous les lundis et un samedi sur deux de 8h00 à 12h00. Pour obtenir les dates exactes, consulter le calendrier.

Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

2 - Route de Lignièrès : déchets verts. Pour l'utilisation de cette décharge, vignette annuelle à CHF 80.- obligatoire.

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique.**

Contact et infos

Administration communale
Place du Village 5
2518 Nods
032 751 24 29
commune@nods.ch

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- J'utilise, pour mes déchets ménagers non recyclables, les conteneurs semi-enterrés avec une balance intégrée pour la taxe au poids.
- Je m'acquies d'une taxe communale trimestrielle pour couvrir les autres frais (collecte, infrastructures..).

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Nods

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques		
M 2	Saint Berchtold			2			
M 3	08h00 à 12h00			3	08h00 à 12h00	1	
J 4		1		4		2	
V 5		2	1	5	3		
S 6		3	2	6	08h00 à 12h00	4	08h00 à 12h00
D 7		4	3	7	5	2	
L 8	08h00 à 12h00	5	08h00 à 12h00	4	08h00 à 12h00	8	08h00 à 12h00
M 9		6	5	9	7	4	
M 10		7	6	10	8		
J 11		8		7		9	Ascension
V 12		9	8		10	7	
S 13	08h00 à 12h00	10	08h00 à 12h00	9		13	
D 14		11	10	14	12	9	
L 15	08h00 à 12h00	12	08h00 à 12h00	11	08h00 à 12h00	13	08h00 à 12h00
M 16		13	12	16	14	11	
M 17		14	13	17	15	12	
J 18		15		14		13	
V 19		16	15	19	17	14	
S 20		17	16	20	08h00 à 12h00	18	08h00 à 12h00
D 21		18	17	21		19	Pentecôte
L 22	08h00 à 12h00	19	08h00 à 12h00	18	08h00 à 12h00	20	Lundi de Pentecôte
M 23		20	19	23	21	18	
M 24		21	20	24		22	08h00 à 12h00
J 25		22		21		20	
V 26		23	22	26	24	21	
S 27	08h00 à 12h00	24	08h00 à 12h00	23		22	
D 28		25	24	28	26	23	
L 29	08h00 à 12h00	26	08h00 à 12h00	25	08h00 à 12h00	27	08h00 à 12h00
M 30		27	26	30	28	25	
M 31		28	27		29	26	
J		29		28		27	
V			29	Vendredi Saint	31	28	
S			30			29	08h00 à 12h00
D			31	Pâques		30	
L							
M							

Calendrier

Nods

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1	08h00 à 12h00					
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5 08h00 à 12h00	2 08h00 à 12h00	
D 7		4	1	6	3	1
L 8	08h00 à 12h00	5 08h00 à 12h00	2 08h00 à 12h00	7 08h00 à 12h00	4 08h00 à 12h00	2 08h00 à 12h00
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13	08h00 à 12h00	10 08h00 à 12h00	7 08h00 à 12h00	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15	08h00 à 12h00	12 08h00 à 12h00	9 08h00 à 12h00	14 08h00 à 12h00	11 08h00 à 12h00	9 08h00 à 12h00
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19 08h00 à 12h00	16	14 08h00 à 12h00
D 21		18	15	20	17	15
L 22	08h00 à 12h00	19 08h00 à 12h00	16 08h00 à 12h00	21 08h00 à 12h00	18 08h00 à 12h00	16 08h00 à 12h00
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27	08h00 à 12h00	24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29	08h00 à 12h00	26 08h00 à 12h00	23 08h00 à 12h00	28 08h00 à 12h00	25 08h00 à 12h00	23 08h00 à 12h00
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J	29	26	26	31	28	26 Saint Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30 08h00 à 12h00	28 08h00 à 12h00
D			29			29
L			30 08h00 à 12h00			30 08h00 à 12h00
M						31



Comment bien trier ?



Conteneurs (Molok)
A déposer vos déchets non recyclables dans les conteneurs du village. Tout type de sac peut y être déposé jusqu'à 60L.



Piles et accumulateurs
A la déchèterie.



Sagex
Avec les ordures ménagères.



Aluminium et boîtes de conserve
A la déchèterie.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchèterie.



Verre
Benne à la déchèterie.



Carton propre
A la déchèterie.



Pneus
Aux points de vente.



Bois
Avec le ramassage des déchets encombrants combustibles.



Dépouilles d'animaux
A déposer au centre de collecte à Ins.



Gazon
Aux déchets verts à la route de Lignières. Accès soumis à taxe; se procurer une vignette à l'admin. communale. Ouverture / fermeture publiées dans la feuille off.; se conformer à la signalisation sur place.



Déchets spéciaux des ménages
Une collecte est organisée 1 x par année : Fr. 5.-/kg. Aux points de vente.



Aérosols
Selon label de récupération à l'aluminium ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon avec les ordures ménagères.



Médicaments
Aux points de vente.



Huiles minérales et végétales
A la déchèterie.



Papier
Chacun apporte son vieux papier dans la benne à disposition devant la déchèterie communale aux dates de collecte.



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Aux points de vente.



Tubes lumineux (néon) / LED
A la déchèterie ou par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255 20 00.



Déchets encombrants combustibles
A amener les jours de collecte à la déchèterie communale. Une taxe de CHF 0.50/kg sera perçue. En cas d'objet trop volumineux, prendre contact avec l'administration communale.



Textiles et chaussures
A la déchèterie.



CD
Aux points de vente ou avec les ordures ménagères.



Appareils électriques et électroniques
A la déchèterie ou Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255 20 00.



Ferraille (objets métalliques)
A la déchèterie.



Déchets inertes (petites quantités)
A la déchèterie.



Plastiques agricoles
Ne sont pas ramassés, avec les ordures ménagères.



PET
A la déchèterie.



Flacons en plastique avec bouchon
Des sacs pour le recyclage des déchets plastiques sont en vente à la Fromagerie et à la Commune. Aux points de vente.



Cendres de bois
Avec les ordures ménagères. Attention risque d'incendie, veuillez prendre les précautions nécessaires.



Litière de chat
Avec les ordures ménagères.

Les types de déchets





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules



Plan d'élimination des déchets à Nods

L'élimination des déchets à Nods s'effectue à l'aide de conteneurs semi-enterrés avec une balance intégrée pour la taxe au poids. Tout type de sac peut y être déposé jusqu'à 60 L. Ces conteneurs s'ouvriront à l'aide d'une carte.

Ils sont situés aux emplacements suivants :

- 1) Route de Lignières (vers l'église)
- 2) Chemin des Auges (Place publique)
- 3) Croisement entre la Place du Village et le Chemin du Stand
- 4) Impasse des Jonquilles (Place de parc Pierre-Grise)
- 5) Route de Chasseral (début de l'Impasse du Carron)

Voir les  sur la carte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'Administration communale.

